

NONTRON

Bulletin d'informations municipales - Juin 2017



Les mines du Puy

LES MINES DE PLOMB ET DE ZINC ARGENTIFÈRE DE NONTRON - FILON DU PUY

La seconde moitié du 19ème siècle est marquée par une industrialisation massive du continent Européen. L'Angleterre déjà très en avance et l'Allemagne vainqueur du conflit Franco-Prussien de 1871 s'imposent sur les marchés mondiaux et mènent une guerre économique à la France depuis les traités de libre échange établis en 1860 suivis par l'émergence de pays tels que les États-Unis et le Japon. La France surmonte les crises du second empire et relance son industrie, privée de ressources précieuses par l'annexion d'une partie du bassin Lorrain. Le besoin en matières premières est exponentiel, le transport ferroviaire et maritime est en plein essor, l'approvisionnement en charbon et en minerai se fait à la force des hommes.

C'est dans ce contexte que la Concession des mines de plomb argentifères de Nontron est exploitée à la fin du 19ème siècle. La veine de minerai formée il y a des millions d'années affleure la surface dans cette zone géographique particulière, à la limite du socle granitique qui annonce les contreforts du massif central et le sol calcaire de la vallée de Bandiat.

Des mines de Manganèse étaient déjà exploitées dans le Nontronnais et la présence de plomb connue depuis le 17ème siècle.

La Concession des Mines de plomb et zinc argentifères, étendue sur un millier d'hectares et sur cinq communes entre Nontron et Saint Pardoux, est composée de plusieurs filons; le filon du Cantonnier, le filon du Puy, le filon des Pins, le filon du Ravin, le filon du pré granger, le filon de Neuil sera le dernier exploité.

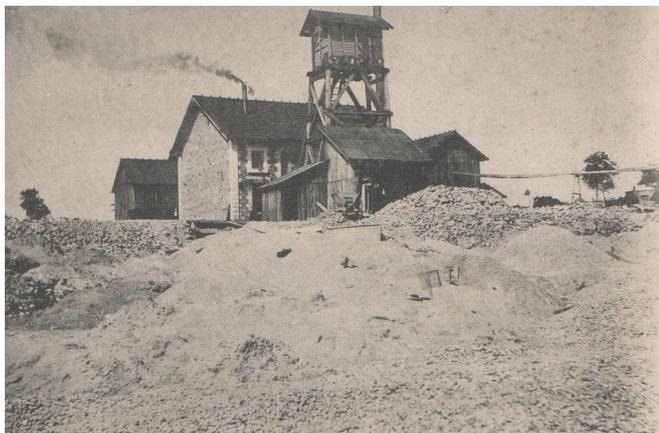
Le filon du Puy est le plus important et se situe sur la D707 qui relie Nontron à Saint Pardoux la rivière, au carrefour de la D85 (Route de Limoges) au lieu-dit les mines avant le village du Puy.

L'inauguration a lieu en 1900 après plusieurs années d'études, la construction des infrastructures d'exploitation et l'émission de 1100 actions de 500 Francs. Le site de cinq hectares comprend la maison de l'ingénieur et les bureaux, le puits principal nommé Puits Sainte Louise surmonté d'un chevalet, un bâtiment pour la machinerie, des puits de ventilation, une poudrière pour le stockage des explosifs.

Le minerai est extrait de la mine par une galerie horizontale (travers bancs) qui donne sur l'extérieur, il est acheminé par la voie romaine à une laverie, alimentée par un ruisseau et ses cressonnières. Le chevalet est en bois et l'ascenseur est entraîné par une machine à vapeur. Les câbles sont enroulés sur des tambours à travers les ouvertures particulières de la façade du bâtiment.

Sur le plan de coupe verticale daté 1902 le puits Sainte Louise à une profondeur de 70 mètres, il dessert 4 galeries principales, la première à 13 mètres, puis à 33 mètres, à 53 mètres et la dernière galerie à 70 mètres. Elles s'étendent vers l'Est sous la D707 sur plusieurs centaines de mètres et suivent les veines jusqu'à 110 mètres de profondeur. Une galerie de près d'un kilomètre revient vers le village du Puy.

Lire la suite page 16



Carte postale des mines de plomb du Puy
(Collection de M. Hervé Lapouge)



Au même endroit aujourd'hui



Chères Nontronnaises, chers Nontronnais,

Si nous devons tirer un enseignement de la dernière élection présidentielle, ce serait malheureusement la montée du Front National et sa présence au deuxième tour. Trop longtemps, la politique a été vécue comme un « entre-soi », des citoyens s'en sont éloignés, des liens de confiance se sont délités. Résultat : l'extrême droite en France est l'une des plus puissantes d'Europe. Mais l'esprit citoyen a démontré sa présence et sa vigilance, et prouvé son attachement aux valeurs fondamentales d'humanisme et de bienveillance qui nous rassemblent.

Partout en France, les indicateurs sociaux sont alarmants. Les usagers et les collectivités locales sont en première ligne : l'État réduit ses services publics et ses budgets d'intervention, il transfère ses compétences aux structures locales et baisse simultanément ses dotations aux communes. Or, promouvoir les services publics en général est la meilleure façon de défendre les citoyens eux-mêmes et la qualité de vie de nos territoires.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les deux communautés de communes, du « Haut Périgord » et du « Périgord Vert Nontronnais » se sont regroupées pour devenir le « Périgord Nontronnais ». Cet acte important traduit la vision commune indispensable pour assurer l'avenir de nos services publics locaux, de notre attractivité, de notre capacité d'accueil de nouveaux investisseurs et de nouveaux résidents. C'est un point capital de développement de nos politiques locales, portes stratégiques à nos trois agglomérations de proximité que sont Périgueux, Limoges et Angoulême avec notamment l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse.

Depuis le début de l'année, de nombreux commerces ont ouvert, contribuant au maintien de services courants. Parmi eux se sont installés des artisans d'art, renforçant encore l'attractivité du Pôle Expérimental des Métiers d'Art, vitrine des savoir-faire locaux. Nous leurs souhaitons, à toutes et à tous, la bienvenue.

En ce début d'été, je souhaiterais rappeler que la qualité de vie dans une commune passe avant tout par le respect des règles du "bien vivre ensemble". Tout ce qui concourt à rendre la vie en communauté agréable doit être garanti et préservé. La tranquillité, le calme et la sérénité de nos habitations au quotidien sont liés au respect de quelques règles de bon voisinage telles que les heures de tonte, de travaux bruyants, des aboiements intempestifs ...

Enfin, il me reste à vous inviter à suivre l'agenda de la commune afin de participer aux différentes et riches animations qui vous seront proposées tout au long de la période estivale, soutenues par nos services et par l'adhésion et la contribution sans faille des acteurs de nos associations, que je remercie. Je vous souhaite à toutes et à tous, un bel été en Nontronnais.

Pascal Bourdeau
Maire
Vice-Président du Conseil départemental

Marchés des Producteurs de Pays
BIENVENUE à la ferme

NONTRON
Tous les jeudis du 29 juin au 31 août

Organisés par la Mairie de Nontron
Animés par les associations

29/06 "La Marmaille" **Restoration sur place**
06/07 "Le foot"
13/07 "Le judo" **Aux Allées de Bussac**
20/07 "Les soufflets" **À partir de 18h00**
27/07 "Le rugby"
03/08 "Le C.O.S."
10/08 "La gymnastique"
17/08 "La chasse"
24/08 "Les pompiers"
31/08 "La pêche"

www.nontron.fr

LE BUDGET 2017 DE LA COMMUNE DE NONTRON

L'exercice 2017 : ses difficultés

L'équilibre du budget entre les recettes et les dépenses a été très difficile à trouver.

Pour éviter d'augmenter les taux d'imposition il a donc fallu :

- **baissier les indemnités des élus pour le 2ème semestre 2017,**
- **diminuer les subventions aux associations,**
- **faire un effort particulier sur les charges de gestion,**
- **aménager une partie des emprunts pour atténuer la charge annuelle de la dette.**

Ces économies ne permettent pas toutefois de dégager de capacité d'autofinancement.

Quelques indicateurs de la situation de la commune	Nontron	Dordogne	Aquitaine	France
Taxe d'habitation (%)	15,21	11,26	12,80	13,20
Foncier bâti (%)	32,41	26,90	19,34	17,71
Foncier non bâti (%)	117,44	79,51	55,89	51,09
Encours de la dette (€/habitant)	1 918	659	714	686
Revenu fiscal moyen par foyer (€)	20 625	22 596	25 171	26 896

Ces indicateurs montrent clairement les difficultés de gestion de la commune liées :

- d'une part à l'impossibilité d'augmenter les recettes (fiscalité trop lourde, recours à l'emprunt difficile à cause de l'importance de l'endettement, diminution des dotations de l'Etat, faiblesse des ressources propres),

- d'autre part à l'importance des dépenses à assumer (remboursement de la dette, travaux de voirie, réseau d'assainissement collectif, réseau d'eaux pluviales, restauration des bâtiments communaux très dégradés...).

La municipalité s'applique donc à contenir la pression fiscale pour tenir compte du niveau moyen des ressources des ménages : pas d'augmentation des taux communaux concernant les ménages depuis 2014, la fiscalité des entreprises dépendant de la communauté de communes.

Elle s'applique à contenir l'endettement malgré les travaux à assumer : le capital restant dû s'élève au 1^{er} janvier 2017 à la somme de 6,7 M/€ (dont un prêt-relais de 240 000 € qui sera remboursé dans l'année) alors qu'il s'élevait à 6,5 M/€ au 1^{er} janvier 2014.

La municipalité a procédé ainsi à un nouvel aménagement d'un montant d'emprunts de 2 301 572 € : il s'agissait d'utiliser un contexte de baisse des taux pour obtenir une baisse sensible des annuités de la dette au prix d'un allongement dans le temps de celle-ci.

Une longue négociation avec la banque, commencée en juin 2016, ponctuée de plusieurs interventions du maire auprès de la direction bancaire, a abouti à l'accord favorable suivant en fin d'année :

Indemnité d'aménagement proposée par la banque en juin 2016	537 413 €
Indemnité d'aménagement validée en décembre 2016	275 299 € → augmentation réelle du capital restant dû (1)
Evolution du taux moyen d'endettement	3,9 % à l'origine → 1,7 % après négociation
Echéance du nouvel emprunt	2035 au lieu de 2029
Somme totale remboursée (capital et intérêts)	2 970 360 € au lieu de 2 960 944 € (2)
Gain annuel jusqu'en 2029	Près de 60 000 € en moyenne (3)

(1) Une somme de 118 516 € est intégrée aux intérêts dans le taux de remboursement à 1,7 %

(2) La somme totale remboursée est donc égale à la dette initiale mais étalée sur une période plus longue

(3) Ces économies vont permettre notamment de poursuivre les travaux de sécurisation de bâtiments communaux (dont les écoles) trop longtemps négligés. ⁴

Elle s'applique à conduire une politique d'économies depuis 2014 :

Dépenses annuelles de fonctionnement	2013	2017
Chapitre 11 : charges à caractère général	773 000 €	790 000 € (1)
Chapitre 12 : charges de personnel	1 687 000 €	1583 000 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion	506 000 €	320 000 €
Chapitre 66 : intérêts des emprunts	289 000 €	179 000 €

(1) Cette année un effort significatif et nécessaire d'équipement des services techniques doit permettre d'améliorer les services rendus à la population.

Mais elle doit assumer une perte de recettes depuis 2013 :

Recettes annuelles de fonctionnement	2013	2017
Chapitre 73 (impôts et taxes)	2 352 000 €	2 212 000 €
Chapitre 74 (dotations et participations)	1 099 000 €	916 000 € (2)
Chapitre 70 (produit des services)	93 207 €	85 160 €
Chapitre 75 (revenu des immeubles)	190 582 €	116 600 €

(2) La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat a diminué ainsi de 665 000 € en 2013 à 428 000 € cette année.

Les principaux investissements prévus en 2017

Voirie et espaces urbains : Champ de Foire (532 000 €), Village de Puyrigard (26 000 €), impasse Place du Canton et Beauséjour (16 000 €), projet d'aménagement de la Place des Droits de l'Homme (141 000 €), sécurisation de la muraille Paul Bert (127 000 €),

Travaux divers : travaux sur les écoles (accessibilité et sécurité) pour 52 000 €, travaux sur la salle des fêtes (accessibilité et sécurité) pour 24 000 €, travaux divers de mise en sécurité de sites divers (maison des sports, Poperdu, rue du 19 mars, gymnase A. France, SNC Hermès) pour 100 000 €

Acquisitions diverses subventionnées à 80% : balayeuse (85 000 €), vélos électriques (19 000 €).

Les relations avec la communauté de communes du Périgord nontronnais

Les décisions relatives à l'aménagement des communes en France relèvent, depuis plusieurs années, à la fois des conseils municipaux et des conseils communautaires qui ont de plus en plus de pouvoir.

La communauté de communes du Périgord nontronnais perçoit ainsi aujourd'hui 42% des recettes fiscales du bassin de vie nontronnais et ce taux augmentera très fortement dans les prochains mois : les décisions importantes relatives au développement de notre territoire, en particulier de la commune de Nontron, lui reviendront progressivement.

Pour améliorer la qualité de vie des habitants et réaliser des économies de gestion, tout en améliorant les conditions de travail des services, il faut que ces décisions soient prises rapidement : réalisation d'un siège administratif commun, aménagement d'un centre technique intercommunal, transformation de la maison des sports de Nontron en centre sportif intercommunal, réalisation d'un centre culturel intercommunal, aménagement de la voirie d'intérêt communautaire qui facilite l'accès aux services du cœur urbain, politique active du logement dans l'ensemble des bourgs et en particulier dans les vieilles rues de Nontron, soutien au développement des métiers d'art, valorisation ambitieuse de la vallée du Bandiat qui constitue un réel atout patrimonial de notre territoire.

Sur les quatre premiers mois de l'année 2017 cinq séances se sont déroulées devant un public attentif et des référents de quartiers qui s'impliquent dans la vie communale. On retiendra les décisions suivantes :

Le 16 janvier 2017, l'intercommunalité et la dette constituaient l'ordre du jour de la séance. Suite à la création au 1^{er} janvier 2017 de la nouvelle communauté de communes du Périgord Nontronnais (15 760 habitants répartis sur 28 communes), les Conseils municipaux des Communes membres devaient élire en leur sein leurs représentants. Sur les 42 sièges à pourvoir dans le nouveau conseil communautaire, la Commune de Nontron dispose de 7 représentants. A l'issue du vote, la liste de Pascal BOURDEAU a obtenu 6 sièges : BOURDEAU Pascal, DESPOUYS Myriam, LALANNE Jean, VANDENBOSCH Sylvie, CARABIN Erwan, DUMONT Christelle. La liste d'Alain POINET représentant l'opposition municipale a obtenu 1 siège pour HERMAN Nadine. Sur la dette, était approuvée, sauf par l'opposition, une proposition de réaménagement de prêts du Crédit Agricole totalisant 2 576 871 € à des conditions permettant de dégager une marge de manœuvre annuelle d'environ 45 000 € sur 15 ans.

Le 30 janvier 2017, le Conseil municipal a **supprimé trois postes** à compter du 1^{er} mars, l'un d'agent de maîtrise pour cause de départ en retraite, l'autre d'ingénieur territorial pour cause de mutation, le dernier de rédacteur principal, l'agent concerné étant promu au grade d'attaché ; ce dernier **poste a été créé** parallèlement.

Lors de la séance du 21 février 2017, les **questions financières et budgétaires** ont été approuvées à l'unanimité. Les rapports sur le **prix et la qualité des services d'assainissement** ont montré une diminution du nombre d'abonnés pour l'assainissement collectif et un grand nombre d'installations encore non conformes pour l'assainissement non collectif. D'importants travaux de réfection de réseaux ont été entrepris à Gaumondières et Rue Debidour, ainsi que la réhabilitation de la station d'épuration principale. Deux **demandes de subventions** auprès de l'Etat concernaient la sécurisation d'une muraille de soutènement Place Paul Bert et la mise aux normes et la sécurisation de plusieurs bâtiments communaux. Les **comptes administratifs de 2016** ont montré que les services assainissement restent excédentaires avec un report de 66 770 € pour l'assainissement collectif et +23 963 € pour le non collectif. Toutefois, la situation financière et budgétaire de la Commune reste très difficile l'excédent de fonctionnement reporté au budget principal n'étant que de 6 431 €. La marge de manœuvre est étroite malgré les efforts entrepris (baisse des charges mais aussi diminution des produits reçus).

Réunis en **séance du 28 mars 2017**, les élus ont encore approuvé à l'unanimité les dossiers à l'ordre du jour. Concernant le **personnel**, un contrat CAE a été reconduit et le temps de travail d'un autre a été augmenté, appelant la réserve de l'opposition qui a soulevé le contexte de rigueur budgétaire. Le **règlement du service d'assainissement collectif** a été modifié pour renforcer les moyens de contrôle de conformité et de bon état des raccordements et un tarif de 30 euros a été instauré pour la vérification du bon entretien des branchements. La participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement réels des écoles de Nontron, lorsqu'elles comptent des élèves qui y sont domiciliés, a été fixée à 1 080 euros par élève pour 2016 ce chiffre étant en baisse en raison des économies de gestion faites sans nuire aux travaux d'entretien effectués dans les écoles. Enfin, il a été décidé de lancer une consultation pour **renouveler l'ensemble des contrats d'assurances** de la Commune pour 2018.

La **séance du 18 Avril 2017** était consacrée au **vote des budgets**. Pascal BOURDEAU a souligné l'impossibilité de dégager un autofinancement, insistant sur la nécessité de contenir les dépenses, notamment la charge de personnel tout en choisissant d'intégrer les avancements qui n'avaient pas eu lieu depuis quatre ans. Il a souligné le choix de maintenir l'effort en faveur des associations en partageant la charge avec l'intercommunalité. Le Maire a insisté sur la décision de réduire notablement les indemnités des élus jusqu'à la fin de l'année plutôt qu'augmenter les taux de la fiscalité locale déjà trop élevés pour la population, alors que les ressources baissent et que les dotations de l'Etat continuent leur érosion. Pour aider aux investissements cependant nécessaires tels que les mises aux normes, l'accessibilité de lieux publics, la sécurisation des écoles, la voirie, l'aménagement du Champ de Foire, des subventions ont été demandées. Le fonctionnement de ce budget, présenté de manière transparente, s'élève à 3 594 826 € et l'investissement à 2 280 187 € dont 808 820 € de programmes d'équipement, laissant paraître un besoin d'emprunt prévisionnel de 454 155 € qui devrait s'atténuer par la notification des subventions à venir. L'opposition s'est abstenue sur ce budget principal.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un service municipal de proximité, de qualité, accessible à tous les enfants. La mission est complexe pour la commune qui doit faire respecter, les normes, gérer les équipes, les finances et contenter les usagers. La cantine n'est pas une obligation, mais elle répond à un besoin. En moyenne 215 repas sont servis chaque jour dans les 3 restaurants scolaires de la ville de Nontron.

Les repas sont préparés par la société Elixir qui dispose d'une cuisine centrale à Brantôme et servis par les agents communaux. Les repas sont préparés en liaison froide, remis en températures sur les 3 sites de la ville de Nontron.

Comme dans toutes les cantines, le coût d'un repas comprend l'achat des denrées alimentaires, mais aussi les charges de personnel, de fonctionnement, de matériels.

Le coût de revient d'un repas est de 7.38€ dont 3.35€ pour la société Elixir et 4.03€ pour les coûts de fonctionnement. Les familles payent entre 2.45€ et 3.40€ le repas selon le quotient familial.



TÉLÉMÉDECINE



Les moyens du SDIS 24 et du SAMU 24 sont mis en commun par une expérimentation dont l'objet est d'apporter une réponse en matière d'aide médicale urgente auprès de la population du Nord-Dordogne située à plus de 30 minutes d'une structure de soins médicaux adaptée. Cette expérimentation s'appuie sur de nouveaux moyens technologiques qui permettent la mise en œuvre de la « Télémédecine en situation d'urgence » et est l'expression concrète de la volonté des services publics « CH PERIGUEUX-SAMU-SDIS » de porter conjointement un projet innovant qui confortera l'offre de soins d'urgence et optimisera la réponse auprès de nos concitoyens.



Veuillez noter que l'agenda de toutes les manifestations est en ligne sur la site de Nontron. <http://nontron.fr>
Profitez-en pour visiter les pages sur l'histoire des rues de notre ville du moyen âge à nos jours.

TRAVAUX



Le département en partenariat avec « villes fleuries » a organisé sur la commune de Nontron en décembre dernier auprès des agents municipaux volontaires de tout le département une formation sur l'arbre. Cette formation qui était animée par Etienne Barteaud portait sur quatre parties différentes : la connaissance, le diagnostic, la plantation et la taille raisonnée des arbres.

Des bornes d'alimentation pour véhicules électriques ont été installées, boulevard Gambetta et sur le nouveau parking Saint-Sauveur. Pour marquer cet équipement, le maire Pascal Bourdeau a tenu à organiser une inauguration, mardi, en présence de plusieurs membres de l'équipe municipale, de représentants du Syndicat départemental d'énergies (SDE), dont Maurice Chabrol, vice-président du secteur de Nontron, et de l'entreprise Darlavoix. Mises en place par le SDE après une convention avec la commune en 2016, ces bornes marquent la volonté municipale d'entreprendre dans le sens du développement durable.



Quatre ralentisseurs ont été installés dans le quartier de La Maladrerie, point de passage très fréquenté par les conducteurs provenant des RD 94 et 675 et la zone d'activités située sur la voie communale allant vers Le Bourdeix et Saint-Martin-le-Pin. Ces aménagements ont pour but de sécuriser la traversée du village devenue dangereuse en raison d'un trafic important desservant plusieurs entreprises très actives et le pôle logistique de l'hôpital. Les riverains, auxquels ce projet avait été préalablement présenté, ont bien accueilli ces aménagements.



Aménagement des abords de la Salle des Fêtes, Place des Droits de l'Homme. Il s'agit de la préparation des travaux importants de régulations des eaux pluviales, de l'assainissement, de la

réfection du parking coté cinéma et du revêtement routier. Une étude du sens de circulation est aussi en cours.

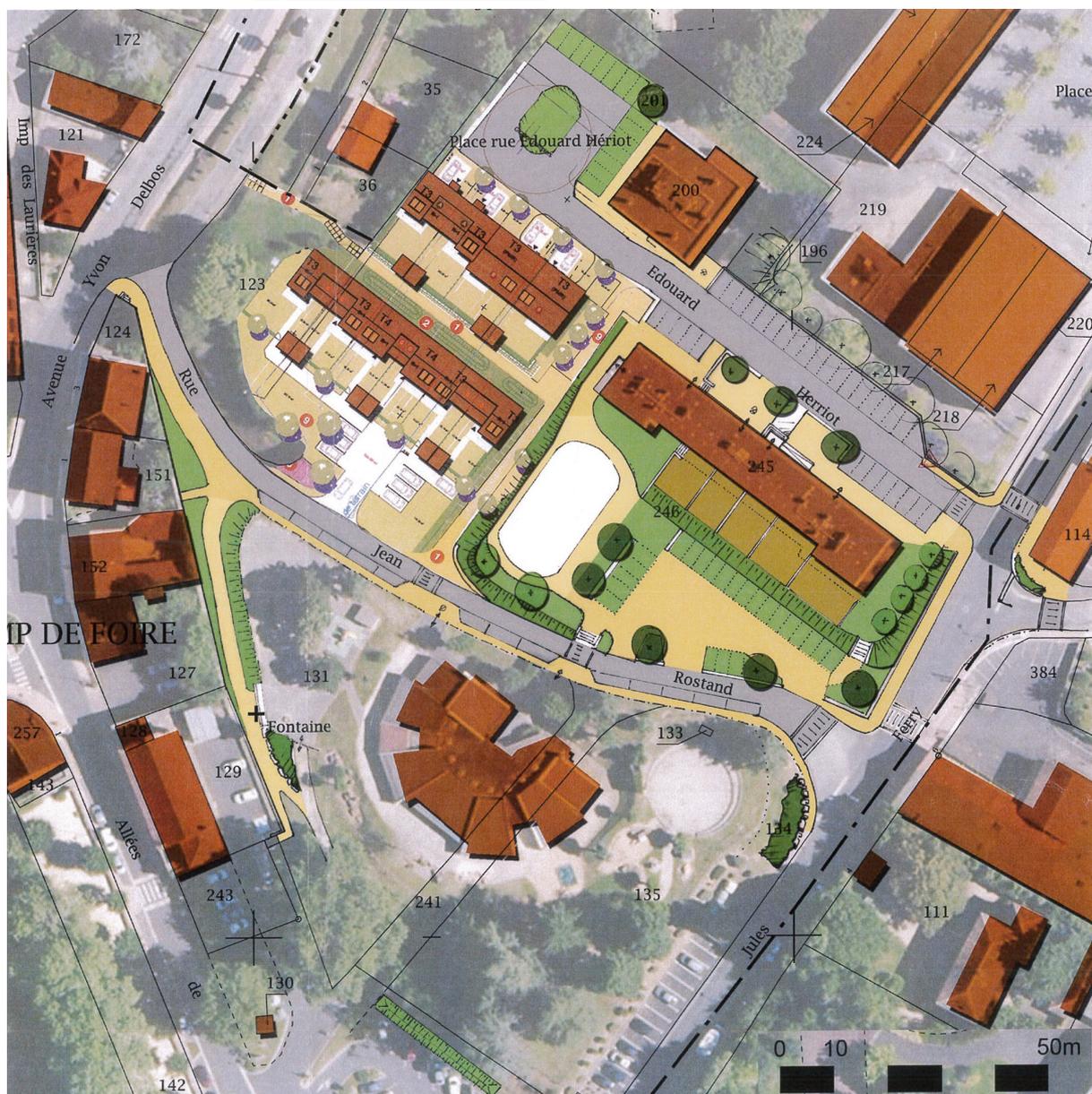


Mise en sécurité par un garde corps de l'accès handicapé à l'école Primaire Gambetta

AMÉNAGEMENT DU CHAMP DE FOIRE

Désireuse de redonner au cœur de l'agglomération son potentiel d'attractivité, la municipalité a décidé de lancer un vaste programme de redynamisation du centre-ville. Cette ambition forte passe notamment par l'opération stratégique d'aménagement urbain du Champs de Foire de Nontron.

En effet, l'office public de l'habitat (OPH) Dordogne Habitat, propriétaire et gestionnaire de logements collectifs sociaux sur la commune a entrepris, sur le site du Champs de Foire, une vaste opération de démolition d'habitat pour y reconstruire en lieu et place 10 maisons de ville.



Désireuse d'accompagner de manière significative cet effort, la municipalité a fait le choix d'investir sur le domaine public en réalisant des aménagements urbains sur les emprises publiques limitrophes au projet de l'OPH

Le projet d'aménagement urbain, relève d'une problématique de renouvellement urbain.

En effet, il s'agit de produire une offre sportive et d'agrément multi-générationnelle, de « raccrocher » ce quartier de centre-ville avec l'aménagement de sentes douces de liaison au centre-ville.

VÉLOS ÉLECTRIQUES



Se déplacer autrement : Prochainement la commune de Nontron mettra en location une flotte de vélos électriques destinée à la population locale et aux touristes. Nous avons pu obtenir ces vélos grâce au PNR et aux subventions TEPOS.



NOUVEAUX COMMERCES À NONTRON



Audition Frédéric Rembaud

2 Boulevard Gambetta

Mr Frédéric Rembaud, Audioprothésiste propose ses services d'aide à l'audition pour améliorer le quotidien de ses patients, s'efforçant d'apporter toujours plus de qualité et de services.



Art et fenêtres

10 route de Piegut

L'entreprise est engagée dans une démarche qualité tant au niveau de l'accueil et du conseil client qu'au niveau de l'expertise chantier et de la pose des menuiseries. Jonathan Villatel vous conseillera dans votre projet.



Atelier 1P2L (1peu2lumière)

15 rue Carnot

L'atelier 1P2L 1peu 2lumière. Mme Sylvie Capellino propose des créations originales et locales. Luminaires en dentelle de métal et bijoux en marqueterie de cuir sont fabriqués et exposés en boutique.



Le Souper d'Sacoches – Artisan maroquinier

02 rue du Petit Puy de Bayet

Mme Nathalie Lecoeur crée des articles uniques entièrement fait à la main avec authenticité, passion et savoir-faire, en cuir de qualité d'origine France.



J'épile ou face

18, rue de Verdun

Mme Morgane Boulesteix et son institut de beauté vous propose manucure, pédicure, soin du visage, épilation et maquillage, tout évènements.



Cybercafé – Nontron informatique

20, rue de Verdun

Mr Jean-Charles Magneron ouvre un nouvel espace de cybercafé, vente, réparation, formation, impression tous formats tous supports, créations graphiques.



Le studio de l'image

10, bis route de Piegut

Mr Michel Dartenset photographe pour particuliers et professionnels, photos d'identité, tirage immédiat depuis tous supports numériques, développement de pellicules, transfert de vos films...



Le Pressing Nontronnais

6 rue Brune

Nathalie Bassez vous propose service pressing aqua-nettoyage, blanchisserie, ameublement, entretien cuir, tapis, rideaux, service laverie automatique, repassage et service retouches.



Vapo Smoke today

3 Boulevard Gambetta

Boutique spécialisée dans la E-cigarette pour les personnes voulant s'écarter du tabac ou arrêter de fumer. Mr Mazeau Dimitri vous procurera conseils et renseignements.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS PLACE ALFRED AGARD



Suite à la visite du jury de «villes fleuries» qui nous a donné des conseils judicieux, nous avons commencé à aménager les espaces verts en centre ville. Les agents municipaux ont arraché des arbustes vieillissants qui nécessitaient une taille régulière et laborieuse et les ont remplacés par des vivaces et graminées qui donnent des notes plus colorées. Afin d'éviter des arrosages abondants et la pousse de plantes indésirables, les parterres sont recouverts de paillage ainsi que le pourtour des arbres. Pour diminuer la tonte des pelouses et rendre la ville plus accueillante, nous avons semé de la jachère fleurie aux deux entrées principales de Nontron.

Ce travail sera poursuivi toute l'année et les années suivantes afin d'être en accord avec la charte zéro herbicide signée par la commune en 2013. Le but de cette démarche est de mettre en place une gestion **différente de l'espace paysager**, comme le remplacement de certains végétaux par d'autres plus adaptés ou par le passage du désherbage au fleurissement.

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités ont l'obligation de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Pour les particuliers cette loi s'appliquera le 1er janvier 2019.

Astuce : Une pelouse tondue moins courte repousse moins vite. En limitant les tontes, en apprenant à jardiner de façon plus naturelle et en bannissant l'usage des pesticides, chacun de nous **peut** aider à protéger la planète et les générations futures.

LA NAVETTE NONTRONNAISE

La navette nontronnaise est un service gratuit de transport à la demande mis en place par la mairie de Nontron. Son but est de permettre à tous de bénéficier des commerces et des services du centre ville. La navette passe vous prendre à votre domicile et vous emmène à la destination de votre choix, que ce soit chez le médecin, les pharmacies, les dentistes, les grandes surfaces, la poste, les services sociaux ou administratifs... elle repasse ensuite vous chercher à l'heure convenue avec le chauffeur qui vous ramènera chez vous. La navette circule le mercredi matin et le vendredi matin. Réservez une place dans la navette à l'avance en téléphonant à l'accueil de la Mairie au 05 53 60 84 00.



BORNE WIFI TERRITORIALE

La communauté de commune a mis en place depuis quelques mois, une solution d'accès à internet gratuite, pour les habitants du territoire ainsi que pour les touristes.

Des appareils de diffusion de la WIFI (hotspots) sont et seront déployés sur tous les points d'intérêts de nos communes.

Pour Nontron, nous avons deux Hotspots, un positionné sur l'office de tourisme et l'autre en façade de la mairie. Leur portée est d'environ 150m hors obstacle.

Pour se connecter, il faut activer le réseau WIFI « **wifi-perigord-vert** » vous serez obligé de vous authentifier par le biais de votre adresse MAIL et vous aurez accès à internet au travers du site de l'office de tourisme.

En vous promenant sur le territoire, vous pourrez continuer à surfer gratuitement sur internet via les Hotspots répartis sur les communes, vous serez reconnu après une seule authentification.

Notre prestataire, qui gère ce réseau, enregistre les accès vers les sites malveillants en recueillant les informations fournies par l'utilisateur. Une mauvaise utilisation de cette offre gratuite pourrait entraîner des poursuites.

PERIGORD
NONTRONNAIS
communauté de communes

Rechercher des activités, des hébergements

OK

Carnet de voyage

Tourisme Périgord Vert

<p>DÉCOUVRIR Pays d'exploration</p>	<p>BOUGER Pays de loisirs</p>	<p>DÉGUSTER Pays de gastronomes</p>	<p>SÉJOURNER Pays à vivre</p>	<p>S'INFORMER Informations pratiques</p>
--	--	--	--	---

A compter de 2020, le droit d'expression des conseillers d'opposition dans les bulletins locaux s'appliquera dans toutes les communes de 1 000 habitants et plus, ainsi que dans toutes les intercommunalités comportant au moins une commune de 1 000 habitants ou plus. Dans un souci de respect démocratique, nous avons souhaité, dès maintenant laisser la parole à l'opposition, dont les textes sont publiés tels que nous les avons reçus.

Une gestion décidément sans rigueur. Un chiffre à retenir 395 000 €

Nous sommes, nous le savons tous, dans une période de restriction budgétaire se caractérisant par une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales depuis plusieurs années et Nontron malheureusement n'échappe pas à la règle.

Les marges de manoeuvre sont faibles et les leviers à activer le sont également pour équilibrer nos budgets communaux, d'où la nécessité de n'engager que des dépenses se traduisant par des éléments concrets sur la vie quotidienne des habitants et usagers des services. Les taux d'emprunts ayant fortement baissé depuis quelques années, la Commune de Nontron a choisi de renégocier des emprunts antérieurement souscrits et dont le capital restant dû était de l'ordre de 2 300 000 €. Nous ne pouvions qu'approuver cette initiative et répondre favorablement à cette question soumise au conseil municipal.

Malheureusement, alors que la baisse des taux est une réalité depuis plusieurs années, cette démarche a été engagée dans la précipitation quelques jours avant la fin de l'année 2016, un conseil municipal étant réuni de toute urgence le 08 décembre 2016 à 18h 30 ; la commission des finances destinée elle-même à préparer cette question étant convoquée le 08 Décembre 2016 à 18 heures ! Autant dire que pour analyser toutes les conséquences d'une décision portant sur la « bagatelle » de 2 300 000 €, il est difficile d'avoir le recul nécessaire et prendre les décisions en toute connaissance de cause

Après des tergiversations de la banque, il a fallu reprendre une décision en date du 19 janvier 2017. Et malheureusement, les conséquences financières sont toujours aussi difficiles à accepter. Le taux moyen des quatre prêts avant renégociation était de 3,91 %, le nouveau taux sera finalement de 1,65 %, ce différentiel de plus de 2 points ne pouvait que nous rassurer sur l'intérêt d'une telle opération. Notre optimisme ne fût que de courte durée lorsque l'on nous annonça que la renégociation de ces quatre emprunts allait générer une indemnité pour remboursement anticipé totale de 395 052 euros, dont 276 536 € sont intégrés dans le nouvel emprunt souscrit dont le capital restant dû passe de 2 318 257 € à 2 594 793 € (la différence de 118 516 € étant quant à elle intégrée dans une moindre baisse du taux d'intérêt appliqué) augmentant de fait l'endettement de la commune du même montant.

Vous avez bien lu, 395 052 euros, soit de plus de 17 % de frais sur l'ensemble de la ligne d'emprunt. Comment a t'on pu mener une telle négociation, comment a t'on pu accepter de telles conditions car sous couvert de cette baisse de taux conséquente, la commune s'est endettée de 276.000 euros supplémentaires. Et cerise sur ce gâteau, afin de dégager de la trésorerie à court terme notre commune a rallongé à décembre 2034 cet emprunt devant se terminer initialement en octobre 2029, soit une rallonge de 5 ans supplémentaires, endettant ainsi la future génération et surtout au global, un coût supplémentaire de plus de 40.000 euros, alors que la baisse des taux devait permettre de diminuer le remboursement global.

Tout cela est il bien sérieux ? Fallait-il accepter ces conditions « incroyables » imposées par la banque ou fallait-il prendre un peu de temps pour voir s'il n'y avait pas d'autres solutions ?

Pour notre part, nous n'appelons pas cela de la gestion " en bon père de famille " et rigoureuse des finances publiques, ce qui nous a conduit à voter contre lors de son passage au conseil municipal.

Alain POINET

IMPOSSIBLE !!

Force est de constater que le ministre qui nous avait fait descendre dans la rue pour rejeter une certaine loi se retrouve aujourd'hui Président de la République.

Serions-nous versatiles ?

Et ce nouveau Président annonce clairement sa volonté de gouverner et de modifier la dite loi par ordonnances.....une bien curieuse notion de la démocratie !

Las, me direz-vous,nous n'avions pas le choix pour cette élection.....et bien si au premier tour ,nous l'avions !

Enfin comme disent mes amis grands-bretons « wait and see ».

Plus localement,l'impossible est aussi de rigueur ou alors c'est le contraire!!Dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue Jules Ferry,j'ai demandé s'il était prévu la création de trottoirs afin de faciliter et sécuriser la circulation des piétons fort nombreux sur ce secteur.La réponse fusa:IMPOSSIBLE !

Il me revient en mémoire avoir fait la meme demande lors d'un conseil de l'ancienne municipalité:la réponse avait été identique !

Les trottoirs Nontronnais quand il y en a ,sont souvent impraticables,obligeant les poussettes et les fauteuils roulants à circuler sur la route.Ce n'est certes pas une nouveauté,mais il serait bon de s'en préoccuper au nom de la sécurité et de la libre circulation des piétons !

Après tout un trottoir,c'est du développement durablenon polluant et sans nuisances sur l'environnement.

Et le centre-ville?Et bien c'est la valse des vitrines;rue Carnot 3 ouvertures et 3 fermetures.Des restaurants en quete de repreneurs,une pharmacie bientôt exilée,un marché en peau de chagrin,des commerces en difficulté.....

Nous devons nous réapproprier le centre de la cité,lui donner une nouvelle existence ,créer du mouvement ,de l'attrait,tendre la main à ceux qui veulent s'installer,remettre les fontaines en eau.....Mais non ce n'est pas impossible....il faut peut-etre simplement se souvenir de certaines promesses !

Thierry Dutheil

Pour la Liste Citoyenne

CAMPAGN'ART

Cette association à vocation culturelle et artistique est née en 1990 à l'initiative de Louis Chaumette, artiste local. Il restera à sa tête pendant trois ans.

Campagn'Art se fait connaître par deux axes majeurs. En premier lieu la rencontre des sociétaires, tout au long de l'année, dans un atelier où ils peuvent confronter leurs techniques, soumettre leurs créations à l'œil critique de leurs pairs, bénéficier des conseils éclairés des plus chevronnés. On voit d'ailleurs les progrès que réalisent les plus novices au fil des années. La peinture est un art qui demande du temps

au temps pour aboutir à une réalisation de qualité. Même quand un artiste montre des talents singuliers, ce n'est qu'au travers du travail qu'il progresse, se transcende. Les plus grands génies de l'art, de Léonard de Vinci à Picasso, de Michel Ange à Rodin, n'ont cessé de travailler, de se remettre en question, pour progresser, pour être novateur. Prétendre être un artiste abouti, c'est de la fatuité. Un artiste est toujours en devenir .

Qui dit travail ne dit pas forcément pénibilité ou astreinte quelconque. Peindre ou sculpter sont des exercices qui doivent amener à la plénitude de l'artiste, même si l'accouchement de l'œuvre est difficile. L'artiste travaille avant tout pour lui, pour se faire plaisir. Le grand peintre franco-chinois, Zao Xou-Ki, disait en mettant en place une de ses œuvres pour une exposition « quand j'ai fait ce tableau, je me suis beaucoup amusé ». C'est ce que doit dire un artiste lorsqu'il crée. L'art est une recherche personnelle, parfois égoïste , une quête de l'artiste vers son bonheur. Vouloir peindre ou sculpter pour faire plaisir au public n'aboutit qu'à un travail médiocre, de complaisance. C'est au public à apprendre à regarder et apprécier une œuvre... Et là, y a du boulot !!!

Ces rencontres amicales entre sociétaires se font le samedi après-midi, dans un local mis gracieusement à disposition par la municipalité. Actuellement il se situe dans l'ancien IME.

Campagn'Art compte une quinzaine de membres actifs, dont la majorité, hélas, prend de l'âge. Aussi, si des artistes en herbe, ou confirmés, veulent rejoindre cette association, ils seront accueillis à bras ouverts. Ils peuvent contacter directement l'association à son local, ou par l'intermédiaire de Michel Mangé, l'actuel président.

L'autre point fort de l'association, c'est l'organisation de son salon annuel qui regroupe entre 20 et 30 artistes, sociétaires et artistes associés venant de tous les horizons. Ce salon est l'occasion pour le public de rencontrer les artistes, d'apprécier (ou critiquer) leurs créations. C'est aussi un lieu de rencontre pour les artistes eux-mêmes.

Lors de cette manifestation, toutes les tendances picturales sont admises, du figuratif à l'abstraction la plus débridée, ainsi que toutes les techniques (dessin, aquarelle, pastel, huile, acrylique...). De même les sculpteurs, qui malheureusement ne sont pas légion, présentent des œuvres diverses en bois, métal, pierre, objets de récupération...

En principe se salon se tient au mois de mai, mais cette année, élections obligent, il aura lieu du 9 au 16 juillet 2017, à la salle des fêtes, salle qui offre un espace très agréable pour présenter l'ensemble des œuvres (180 à 200). Le vernissage est un événement très couru puisqu'il rassemble à chaque fois plus de 120 personnes, parmi lesquelles de nombreux fidèles et habitués, qui par leur présence amicale, soutiennent les artistes dans leur travail créatif. 2017 verra la 26ème édition de cette manifestation culturelle. On ne peut qu'espérer un public nombreux et intéressé.

ACADÉMIE MUSICALE EN PÉRIGORD VERT

Pour la troisième année consécutive, nous aurons le plaisir d'accueillir le stage d'été de l'Académie musicale en Périgord Vert à NONTRON du 18 au 27 Juillet. L'an dernier ce sont plus de 30 stagiaires venus de toute La France qui ont pu bénéficier d'un stage d'instruments à vent de haut niveau. Et ce sont aussi les Nontronnais qui ont eu la possibilité de profiter de plusieurs concerts de qualité.

Cet été encore, le niveau sera élevé, cela ne fait aucun doute, aussi surveillez bien le panneau d'affichage, il y aura des concerts toute la semaine, et en entrée libre. C'est réellement une grande chance d'avoir des moments musicaux aussi exceptionnels sur notre Périgord Nontronnais. Venez nombreux et faites le savoir autour de vous.



Comme tous les Nontronnais ont pu le constater, Francis BONNET arpente toujours les rues de notre Cité. Mais avez-vous remarqué que Francis est en civil ?

BONNE RETRAITE FRANCIS !



Depuis le 1^{er} juin 2016, après 23 années au service de la ville de Nontron, Francis a raccroché la tenue orange des services techniques municipaux.

Sa longue carrière a démarré à l'âge de 16 ans, en apprentissage, puis dans différentes entreprises du Nontronnais.

Francis a su faire bénéficier la collectivité de son expérience et de ses compétences en menuiserie.

Merci, Francis, d'avoir réalisé, entre autres, les tables et les bancs sur lesquels nous festoyons lors des marchés de producteurs aux Allées de Bussac !

ÉLAGAGE À NONTRON

La commune de Nontron a accueilli durant la semaine du 27 au 30 mars un groupe de onze élagueurs en formation accompagné de deux enseignants. Ce partenariat entre la Mairie de Nontron et le CFPPA de Saintes (17) avait pour but de sécuriser des sites devenus dangereux par les coups de vent répétitifs de ces derniers mois. Ainsi ils ont pu travailler sur la place Paul Bert, derrière la gendarmerie, aux abords de l'ancien palais de justice et sur la place du Champ de foire.

Ravis d'avoir pu trouver un terrain d'entraînement et de l'accueil qui leur a été réservé, les enseignants envisagent de renouveler l'opération l'année prochaine.

Le recours à un centre de formation a permis à la commune de Nontron de réaliser des économies substantielles.



CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

Je trie, tu tries, nous agissons pour demain.

En 2016, la mairie de Nontron en partenariat avec le **SMCTOM**, a mis en place sur la commune des conteneurs semi-enterrés sur trois sites différents :



sur la place des Droits de l'Homme, au lotissement des Belles Places et au HLM de la Mothe. Quatre sites supplémentaires sont prévus pour 2018-2019, au HLM du Châtenet, au HLM du Champ de Foire, sur le boulevard du Palais entre la Place du Canton et la Départementale 675. Le quatrième reste à définir.

Cette démarche a pour but de remplacer petit à petit les containers à roulettes qui sont moins esthétiques et fonctionnels.

La mairie compte sur votre civisme pour maintenir ces lieux propres pour le bien de tous.

TONTE DES PELOUSES

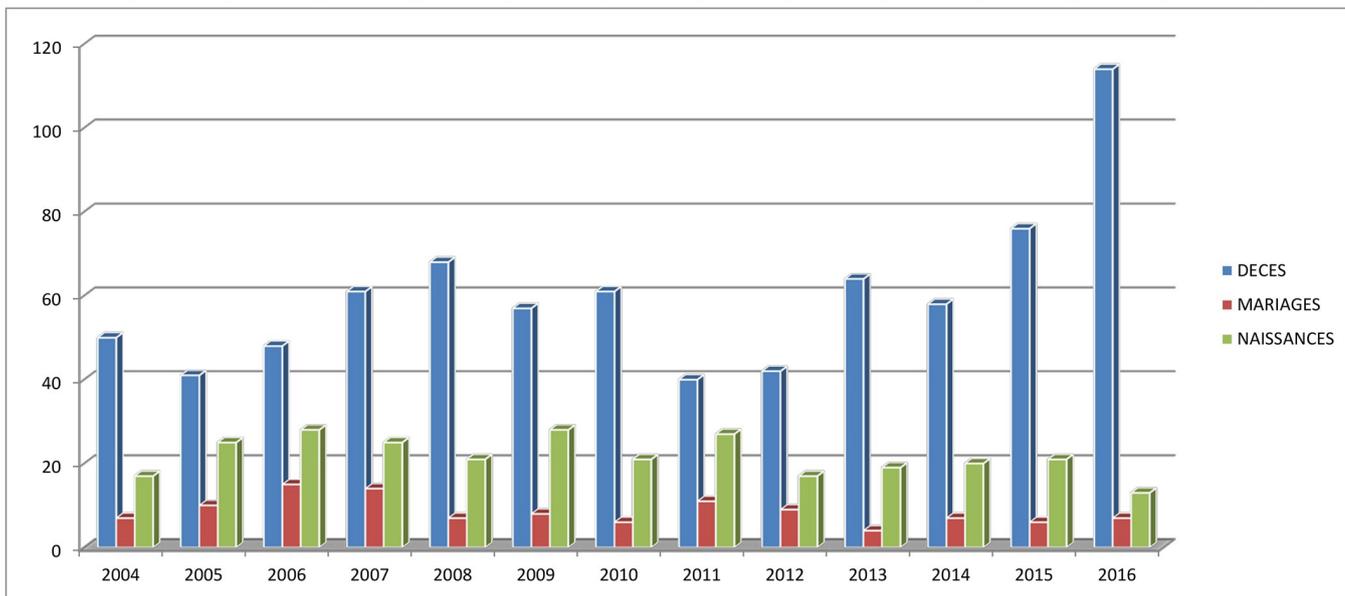
Tondeuses à gazon... A quel moment ? Avec le retour du printemps, celui des tondeuses à gazon. Mais à quelle heure peut-on passer sa tondeuse sans déranger ses voisins ? Et en toute légalité...

Un arrêté préfectoral de 1999 pour le département de la Dordogne, portant sur les bruits de voisinage, annonce les horaires autorisés... Les jours ouvrables de 8h30 à 12 heures et de 14h30 à 19h30 ; Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures ; Les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures. Ces horaires sont d'ailleurs sensiblement les mêmes partout en France.

LA DÉMOGRAPHIE À NONTRON

La municipalité remercie la population pour sa contribution au recensement 2017. La population municipale s'élève à 3151 habitants auquel s'ajoute, la gendarmerie, l'hôpital, les internes du lycée et de la Rousselière soit 161 personnes, population totale 3312. À cette occasion on a dénombré 1471 résidences principales, 176 résidences secondaires et 326 logements vacants.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DECES	50	41	48	61	68	57	61	40	42	64	58	76	114
MARIAGES	7	10	15	14	7	8	6	11	9	4	7	6	7
NAISSANCES	17	25	28	25	21	28	21	27	17	19	20	21	13



Comme le passeport, la carte nationale d'identité (CNI) est devenue Biométrique depuis le mois de Mars 2017. Elle est maintenant équipée d'une puce contenant les empreintes digitales.

En Dordogne 15 communes disposent de l'équipement de prise d'empreintes dont Nontron.

L'établissement des dossiers pour les CNI et les passeports se fait exclusivement sur rendez vous avec la mairie de Nontron au 05 53 60 84 00.

Le lundi de 14h30 à 16h30

le mardi de 9h15 à 11h30

le mercredi de 14h30 à 16h30

le jeudi de 14h30 à 16h30

le vendredi de 14h30 à 16h30

Vous pouvez pré-remplir un formulaire digitalisé en ligne sur le site www.service-public.fr

Une carte nationale d'identité est valable 15 ans, un passeport 10 ans.

La production du titre par les services de l'État demande un délai de 3 semaines à 1 mois minimum.

Veillez prendre rendez-vous pour la remise de vos papiers au 05 53 60 84 00.

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Ce qu'il faut savoir sur la nouvelle interdiction du brûlage des déchets verts.

Considérés comme source de pollution et d'incendies, les feux de végétaux sont très encadrés par un nouvel arrêté préfectoral. Le brûlage des déchets verts est donc interdit. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. Mais les sanctions sont bien supérieures en cas de sinistre.

Privilégiez avant tout la déchetterie et consulter l'arrêté préfectoral 24-2017-04.05.001 du 5 avril 2017 relatif au brûlage des déchets vert (dordogne.gouv.fr).

Les mines de plomb et de zinc argentifères de Nontron - Filon du Puy

L'extraction du minerai se fait à la force des pics, l'étalement est en bois, les wagonnets sont poussés à la main, les tonnes de galène sont tractées par des chevaux ou des bœufs vers la gare. Les mineurs sont recrutés dans les fermes des alentours, ouvriers agricoles l'été et travaillant dans la mine l'hiver une fois les récoltes terminées. La mine a employé jusqu'à une soixantaine de personnes au plus fort de son exploitation après la guerre de 14.

Tous les filons sont encastrés dans les granits mais les veines sont massives. Un travail de scheïdage (tri manuel) permet de préparer le minerai pour la vente. Il contient alors 75 pour cent de plomb et 400 grammes d'argent par tonne. Le prix de vente est de 200 Francs la tonne de galène.

Le minerai est acheminé jusqu'à la petite gare de Nègrecombe et chargé en direction des ports de Bordeaux, La Rochelle et Nantes pour les exportations ou vers l'usine de Couëron, de Marseille et les forges de Saint Chamont dans la Loire. Les différents composants sont fondus et séparés, l'argent métal et le Zinc pour leur valeur pécuniaire, le plomb pour l'industrie de l'armement et la confection de canalisations. De nombreux cristaux sont découverts tels que la Cérusite, la Crocoïte et la Nontronite.

Les filons s'épuisant et les galeries régulièrement inondées par des eaux de sources ont entraîné la faillite de la société en 1925. La concession est ensuite rachetée, change plusieurs fois de nom. Son exploitation devient irrégulière au cours du 20ème siècle, la dernière activité d'extraction aura lieu de 1976 à 1984 avec le filon de Neuil.

Nontron possède aussi ses filons. Un rapport d'ingénieur publié en 1917 fait mention de veines de galène dans le sous-sol de la ville avec le filon du champ de foire et le filon de la tour, avec un affleurement de 1 mètre sous la tour du transformateur d'éclairage de la ville (Avenue du général Leclerc). Ils ne seront jamais exploités à cause de la proximité des habitations.

La Mairie de Nontron remercie Mr Dumont (propriétaire des mines du Puy) pour son chaleureux accueil et le prêt de sa documentation.



Photo de couverture: La poudrière des mines du Puy pour le stockage des explosifs

Bulletin Municipal de la Ville de Nontron Imprimé en 1800 exemplaires - JUIN 2017
Directeur de la publication : Pascal Bourdeau - Conception, réalisation : Mairie de Nontron
Graphismes et mise en page : Jacques Lagorce - Frédéric Lambert
Crédit photos : Nord Dordogne, Mairie de Nontron et Xavier Lavallée.